

Libération

Présidence européenne

« Une caricature de démocratie »

Cohn-Bendit dénonce le mode de désignation du président du Conseil européen, que les 27 doivent choisir jeudi.

PAGES 2-4



AUJOURD'HUI
CAHIER
CINEMA

5 PAGES CENTRALES



France-Eire: le roi Nicolas

Aneika manquera-t-elle son quatrième mondial? Match retour et réponse ce soir.

PAGES 10-19



Toni Musulin, le convoyeur voleur ne lâche rien

FAIT DIVERS Vingt quatre heures après sa reddition à Monaco, Toni Musulin n'avait toujours pas pipé mot. « Il ne reconnaît rien et refuse de répondre à toutes les questions », expliquait hier soir Xavier Richaud, le procureur de la République de Lyon. Le convoyeur devrait

être mis en examen aujourd'hui pour vol, mais aussi pour tentative d'escroquerie. Une astuce juridique qui permet de faire gagner du temps aux policiers dans l'espoir de retrouver le magot de 2,5 millions d'euros.

PAGES 10-11



Kahrizak, prison de la honte en Iran

Longtemps resté secret, le camp a été fermé suite aux témoignages des détenus.

PAGES 6-7

Musulini joue sa carpe maîtresse

Depuis sa reddition, lundi à Monaco, le convoyeur n'a rien révélé, ni sur son parcours ni sur son magot.

Par ALICE GÉRAUD
Dessins MARCELINO TRUONG

Vingt-quatre heures après sa reddition à Monaco, Toni Musulin n'avait toujours pas pipé mot. « Il ne reconnaît rien et refuse de répondre à toutes les questions qui lui sont posées », expliquait hier soir Xavier Richaud, le procureur de la République de Lyon. Le convoyeur devrait être mis en examen aujourd'hui pour vol, mais aussi pour tentative d'escroquerie. Une astuce juridique qui permet de faire gagner du temps aux policiers dans l'espoir de retrouver le magot de 2,5 millions d'euros avec lequel Toni Musulin avait disparu le 5 novembre. Car le temps est compté pour la police judiciaire de Lyon. La durée de détention provisoire est en effet proportionnelle à la peine maximale encourue. Or, ce qui fut un peu rapidement appelé le « casse du siècle » est juridiquement un simple délit. Un vol qui vaudrait au maximum à son auteur trois ans d'emprisonnement. La tentative d'escroquerie, elle, vaut deux ans de plus. Cette seconde mise en examen permet à la justice de garder au frais Toni Musulin durant quelque temps supplémentaire, quatre mois en tout. Quatre mois pour retrouver la trace du magot.

« TÔT OU TARD ». La « tentative d'escroquerie » n'a rien à voir directement avec le casse au fourgon blindé du 5 novembre. Il s'agit d'une arnaque à l'assurance qu'aurait tentée de monter Toni Musulin au printemps avec sa Ferrari. Cette voiture de luxe qu'il s'était achetée quelques mois auparavant et qui avait attiré la curiosité des enquêteurs après le casse. Selon les informations communiquées par le procureur, Toni Musulin se serait rendu avec sa Ferrari en Serbie en mai, mais il serait rentré sans. Quelques mois plus tard, du-

rant l'été, il portait plainte en expliquant à la police avoir été victime d'un car-jacking.

M^e Christophe Cottet-Bretonnier, son avocat depuis cette « agression », le dépeint pourtant comme un homme « droit », « qui ne veut pas fuir ses responsabilités ». Selon lui, le convoyeur ne se voyait pas continuer une cavale qui lui était devenue « insupportable ». Il compte bien s'expliquer « tôt ou tard » devant la justice. Apparemment, c'est plutôt tard. Les enquêteurs disposent de peu d'éléments sur ses onze jours de cavale. Selon le procureur, « ils tendent à prouver qu'il s'est rendu en Italie ». Mais il pourrait aussi avoir poussé jusqu'en Serbie, d'où il est originaire et où il a des « contacts ».

« À SEC ». Durant sa conférence de presse hier soir, le procureur n'a pas émis de doute sur le fait que le convoyeur est bel et bien parti de Lyon avec les 2,5 millions d'euros qui manquent sur les 11,6 millions volés avec le fourgon. Que les enquêteurs ne remettent pas la main sur le magot ne changera pas grand-chose en terme pénal pour le convoyeur.

Quelques semaines avant de passer à l'acte, Toni Musulin avait pris le soin de vider tous ses comptes en banque. Officiellement, en France, le convoyeur est à sec. Et les huissiers ne pourraient rien saisir, même en cas de lourde condamnation pécuniaire au civil. A sa sortie de prison, ou sous contrôle judiciaire s'il obtient une libération conditionnelle anticipée, Toni le convoyeur, star du Net, pourra quitter le territoire français. ➤



STAR SUR LE NET

14500

C'est le nombre de membres de « Tony Musulin il a fui il a tout compris », groupe créé sur Facebook en hommage au convoyeur de fonds.

« Hé Tony, ben kes t'as foutu ? Pourquoi tu t'es rendu ? T'es con ? »

Le nom d'un groupe sur Facebook qui compte 10 000 déçus de Toni Musulin

« Tony M, best driver 2009 », « Sans armes ni violences » sont les inscriptions figurant sur les t-shirts les plus vendus sur le Net ces derniers jours.

« Tony M, plus fort que Tony Montana », « l'ami public n°1 », « Chapeau l'artiste »

Messages glanés sur la Toile